

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/084

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique,

Vu la consultation n°24A001 portant sur l'assurance dommages ouvrages et tous risques chantier pour la construction de la salle Leplat, l'extension des loges du Zéphyr et la création de logements et commerces, divisé en deux lots,

Vu l'analyse des offres,

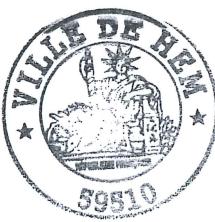
DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-033 avec la société SMA SA sis 8 rue Louis Armand CS 571201 75738 PARIS Cedex 15, ayant pour objet l'assurance dommages ouvrages, pour un montant de 41 564.03 € hors taxes soit 45 310.69 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 19 mars 2024

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.



Pascal NYS